



Lausanne, le 25 octobre 2022

DÉCOUVRIR LES CHEMINS DU RÉTABLISSEMENT

Information sur le cursus 2023 de la formation

1. Présentation de la formation

Il est possible de se rétablir d'une maladie psychique grave. C'est sur cette conviction que la formation « Découvrir les chemins du rétablissement » est fondée.

Cette formation a été construite par le programme européen EX-IN (Experienced-Involvement), existant depuis environ 15 ans, puis elle a été traduite et adaptée à la Suisse romande.

La formation est organisée sur 17 jours répartis en une journée de découverte et 8 modules de 2 jours chacun, sur une période de 8 mois.

Au cours de ces journées, les participant.e.s sont invité.e.s à revisiter leur parcours, à construire leur propre récit de rétablissement et à constituer leur malle aux trésors personnelle.

Pour cela, il leur est proposé des temps de réflexion individuelle, des temps d'échanges et de co-construction en petits ou grands groupes. Des apports théoriques synthétiques et proposant différents regards sur chaque concept viennent alimenter ces réflexions. L'aller-retour entre l'individuel, le collectif et le théorique se fait durant chaque module. Ce processus permet à chacun.e de se questionner, se nourrir et ainsi faciliter l'émergence d'une expertise expérientielle individuelle et collective.

En Suisse romande, plusieurs volées de Pairs Praticien.ne.s en Santé Mentale (PPSM) ont déjà été certifiées. L'expérience de terrain de ces pairs a montré que ce premier module était un prérequis absolument nécessaire avant la 2^e partie certifiante de la formation. En effet, cette première étape permet d'être plus au clair avec sa propre histoire avec la maladie, de connaître ses ressources, d'apprendre à partager son vécu en prenant soin de l'autre et de soi-même, de commencer à construire son projet en tant que Pairs praticien.ne.s.

2. Public cible et prérequis pour intégrer la formation

- Cette formation s'adresse aux personnes ayant vécu des troubles psychiques, qui ne sont pas en situation de crise aigüe et qui souhaitent progresser sur leur propre chemin de rétablissement.

- Le ou la participant.e doit être en mesure de réfléchir sur sa propre vie. Il ou elle doit avoir la capacité et la volonté de partager ses propres expériences, de se décentrer et d'écouter les expériences des autres. Il ou elle doit être capable de s'autodéterminer.
- Il est important de noter que la formation repose sur des allers-retours entre les apports des formatrices, des travaux individuels et collectifs. Une aptitude et une envie de travailler en groupe est essentielle pour intégrer la formation.

Cette formation est le premier module de la formation certifiante de Pairs praticien.nes en Santé Mentale, dont le deuxième est donné par l'HETSL. La validation de ce premier module est nécessaire, mais non suffisante, pour intégrer le deuxième module.

3. Conditions de validation de la formation

- Participation effective à au moins 80% de cours
- Rendu des travaux demandés
- Participation à un groupe de rétablissement

4. Séance d'information

La séance d'information aura lieu **le 10 novembre de 18h à 19h30 à la HETSL**, Chemin des Abeilles 14, 1010 Lausanne.

Cette séance est réservée aux personnes réellement intéressées à intégrer cette formation.

Si vous avez des questions sur la formation, merci de les poser lors de cette séance et non par mail ou téléphone.

5. Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être déposés d'ici au **mercredi 7 décembre 2022 avant 12h, uniquement par mail à info@coraasp.ch**.

Contenu du dossier demandé :

- Un CV
- Un texte rédigé de 3 pages minimum à 5 pages maximum relatant :
 - Votre expérience de la maladie psychique et son impact sur votre parcours de vie
 - Les ressources internes et externes que vous avez pu mobiliser
 - Le regard que vous portez aujourd'hui sur votre parcours et votre expérience en tant qu'usager.ère.s des institutions médicales et sociales de la psychiatrie.
- Une lettre de motivation répondant aux questions suivantes :
 - 1) Quelles sont vos motivations pour vous inscrire à la formation de Pairs Praticien.nes en Santé Mentale ?
 - 2) Que pensez-vous que ce premier module de formation pourrait vous apporter ?
 - 3) Comment pourriez-vous assurer le financement de la formation ?

6. Agenda

- Information par mail pour vous dire si vous êtes retenues pour un entretien ou pas : semaine du 19 décembre 2022.
- Entretiens (uniquement pour les personnes présélectionnées) : les lundi 9 janvier 2023, mardi 10 janvier 2023, jeudi 12 janvier 2023. Les entretiens auront lieu à Lausanne.
- Réponse définitive : fin janvier

7. Calendrier de la formation

- Une journée aura lieu mi-mars 2023
- Deux journées de suite début avril
- Deux journées de suite début mai
- Deux journées de suite début juin
- Deux journées de suite début juillet
- Deux journées de suite fin août
- Deux journées de suite fin septembre
- Deux journées de suite fin octobre
- Deux journées de suite fin novembre

Les cours auront lieu à Lausanne.

8. Coûts de la formation

Coûts de la formation « Découvrir les chemins du rétablissement » : CHF 2'800.

Pour les personnes pouvant attester qu'ils résident officiellement dans le canton de Vaud, le coût de la formation s'élèvera à CHF 1'000 grâce au soutien du Canton.

Le coût de la deuxième partie de la formation, qui aura lieu en 2024 à l'HETSL, vous sera communiqué lors de la séance d'information.